

Compte rendu du CTSD du 8 février 2021.

Après lecture des déclarations préalables, le directeur académique expose le contexte départemental, déclinaison des priorités nationales à 98 %.

Priorités nationales et académiques :

> *Mettre en œuvre le dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire prioritairement en REP+,*

> *Poursuivre le plafonnement des classes à 24 élèves en grande section, CP et CE1 hors éducation prioritaire,*

> *Améliorer le régime de décharges des directeurs d'école,*

> *Accompagner les territoires ruraux : aucune fermeture d'école sans l'accord du maire,*

> *Accompagner l'école inclusive par la création d'ULIS et par la poursuite du plan Autisme.*

S'ajoutent des éléments propres au département des Ardennes :

> *Améliorer l'accompagnement des directeurs et le régime de décharges des directeurs d'école,*

> *Renforcement de l'enseignement de l'allemand,*

> *Développement des réseaux pédagogiques ruraux.*

- Pour la carte scolaire, la DSDEN recherche le plafonnement de toutes les classes à 24/25. Il déclare que s'il se peut qu'il y ait des classes de cycle 3 à plus de 25, c'est pour mieux préparer les élèves aux classes de collège (sic).

- Un nouvel indicateur a été développé par l'Administration : l'IPS (Indice de Position Sociale). En France, l'IPS est compris entre 38 et 179. La moyenne de l'IPS ardennais est de 93.

- Renforcement de l'enseignement de l'allemand et création d'un poste de professeur de néerlandais sur le département.

- Développement des réseaux pédagogiques ruraux (réseaux pédagogiques ruraux : sur le modèle des REP, tous les acteurs de ces réseaux travaillent ensemble à la construction d'un parcours scolaire et de vie pour chaque élève, temps scolaire et extra scolaire). La FSU demande quels moyens sont octroyés pour ces réseaux : le pilotage est fait sous forme d'un comité exécutif (proviseurs, principaux de collèges, directeur-trices, IEN pour l'éducation nationale, des partenaires hors éducation nationale comme les élus par exemple). Pour les enseignants, participation aux conseils école/collège, 2 journées de formation (plan de formation 1^{er} degré).

Il existe déjà le réseau ECLAT (sud Ardennes), la DSDEN veut développer un réseau Nord et un réseau Est. Un poste de chargé de mission à temps plein sera probablement créé.

- Modification de l'implantation des maîtres E : la DSDEN nous informe qu'à partir de la rentrée 2021 il n'y aura plus de postes E sédentarisés (mesure nationale). Les 8,5 postes E sédentarisés qui restent sur les Ardennes seront carte scolaire à la rentrée prochaine. Cependant, cette modification n'apparaîtra que dans les « bases administratives » (afin de ne pas bloquer le logiciel du mouvement) mais ne sera effective qu'à la rentrée 2022. Mesures effectives à la rentrée 2021 : le poste E Victor Hugo – Bogny/Meuse devient poste E circonscription Charleville 2 ; le poste E Esplanade Sedan devient poste E circonscription de Sedan.

- Transformation du poste ZIL de Bazeilles en Brigade Sedan.

Questions diverses :

Après quatre heures de réunion, le directeur académique annonce qu'il n'acceptera pas de questions dans les questions et se lance dans un long monologue qui n'apporte pas toujours les éclaircissements demandés.

. Un point sur l'effectivité de l'évolution des décharges et des journées de formation des directeurs en 2020-2021,

Les directions une classe restent à 10 jours.

Pour les écoles de 2 et 3 classes : de 10 à 12 jours

Pour les écoles élémentaires de 9 classes : passent de 1/3 à 1/2 décharge.

Pour les écoles élémentaires de 13 classes : passent de 1/2 à 3/4.

En cas de fusion, la décharge est maintenue pendant un an.

La dénomination P.A.P est remplacée par D.S.D (décharge supplémentaire départementale).

. Un chiffrage détaillé des besoins pour l'évolution des décharges des directeurs à la rentrée 2021,

Eléments donnés au dernier CTSD.

. Un point sur le nombre de créations indispensables d'emplois pérennes d'aides à la direction fonctionnement des écoles à la rentrée (conciergerie, standard, secrétariat, vie scolaire, ...),

Le DASEN indique que cette question est sans objet.

Selon lui, le statut des écoles devrait évoluer. Il ne répond pas à cette demande.

Pourtant, les aides administratives ont bien existé dans le premier degré il y a 4 ans. Il n'est absolument pas nécessaire de donner un statut aux écoles pour créer ces emplois pérennes. Pour deux tiers des écoles, il n'y aura aucune amélioration malgré les nombreuses promesses du ministère ! C'est inacceptable !

. Un point statistique sur les classes à plusieurs niveaux,

Il n'y a pas d'évolution des données depuis le dernier CTSD.

. Un point d'information sur la cité éducatives : actions, moyens, ...

Le DASEN précise qu'il n'y a pas d'urgence d'y répondre.

Peu de choses nouvelles depuis 2020.

. Un point détaillée des 3 moyens fléchés "école inclusive" dans la répartition soumise au CTA :
Quels vont être les supports et les fonctions ? Quels sont les déterminants de ce chiffrage ?

+ 1 poste UEMA Rocroi Pierre Mendès France,

+ 0,5 UPE2A à Nouzonville,

+ 1 Ulis à Brossolette,

+ 1 poste Ressource Autisme départemental,

. L'état des lieux des prises en charge par le dispositif UPE2A dans le premier degré (9 heures minimum) et le second degré (12 h minimum) dans le respect de la circulaire de 2012,

Le directeur académique reprend la façon dont nous formulons la question et admet la réalité :
dans certaines structures, on est en difficulté.

Depuis 3 ans, le DASEN dit abonder les structures : La Fontaine, Léo Lagrange...

Le DASEN évoque une problématique non seulement de moyens mais de phasage : exemple
de Rethel où on crée des heures et les élèves ne viennent pas.

Selon le DASEN, il n'est pas préconisé de modèle unique.

(Des modalités sont différentes dans l'Aube , avec des conventions effectuées entre écoles
voisines)

Là encore, le directeur académique ne répond pas à notre question et ne livre aucun chiffre sur
les prises en charge.

Or, selon nos sources, les élèves allophones dans le 1er degré ne bénéficient que de zéro à 4 h
grand maximum dans le dispositif.

C'est totalement insuffisant : à ce jour aucune priorité n'est définie, aucun arbitrage, aucun
pilotage...

. Un point sur le nombre d'élèves hautement perturbateurs, (niveau 3) et modalités de prise en
charge : aide G, déscolarisations partielles, ...

Un groupe de travail s'est réuni. Six cas de niveau 3 mobilisent toute la DSDEN.

Les organisations syndicales portent la voix des collègues épuisé.e.s qui ne se sentent pas
assez soutenu.e.s malgré cette mobilisation.

. Les départs en stage de formation spécialisée CAPPEI,

Une réunion d'information a eu lieu le 28 janvier.

Quels moyens demande la FSU ?

Pas grand-chose, répond le directeur académique, le moins possible...

Bref, sur toutes ces questions relatives aux moyens et à la pénibilité de nos conditions de travail
: circulez y'a rien à voir !

. Un point d'information sur les lignes directrices de gestion académiques relatives aux carrières des personnels du 1er degré et leur déclinaison,

Pour les LDG « avancement » : un CTA a eu lieu en janvier.

Pour les LDG « mobilité », un Groupe de Travail académique a eu lieu le 5 février, un CTA va se tenir la semaine prochaine. Les LDG seront présentées en CT. Le barème est arrêté au niveau du CTA, il n'y aura pas de déclinaison départementale. La DSDEN diffusera une circulaire départementale.

- Sorties culturelles,

Le directeur académique refuse les sorties culturelles, on limite les déplacements dans les Ardennes.

Aucune sorties scolaires pour l'instant.

- AESH,

7 équivalent temps plein ont été recrutés sur Carignan, Vivier au Court, Monthermé, Charleville, Brioules, Cliron et Renwez pour des élèves notifiés depuis longtemps et qui étaient toujours en attente d'affectation d'AESH.

. Point COVID

. 672 élèves et 157 personnels ont été touchés par la COVID entre le 1^{er} décembre 2020 et le 3 janvier 2021. 175 sites ont été impactés (22 maternelles, 95 écoles primaire-élémentaires, 39 collèges, 17 lycées, 1 CIO et la DSDEN).

. 46 enseignants bénéficient d'ASA.

. L'éducation nationale ne fournira pas de masques FFP2 aux enseignants.

. L'éducation nationale ne reconnaît pas pour l'instant la COVID comme maladie professionnelle.

. La campagne de test les mercredis est un échec, les enseignants notamment ceux du 1^{er} degré, n'utilisent pas ce dispositif pour se faire tester.

